



FCA-26-VL-MQEXP-14H-V2 PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de qualification des exploitants, relative au contrôle technique des véhicules de Catégorie VL

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, l'exploitant sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, en date du 8 septembre 2025.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des exploitants de centres de CT VL (point D de l'annexe IV de l'Arrêté du 18 juin 1991 version consolidée). Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules motorisés de Catégorie VL.

PREREQUIS :

Aucun

PUBLIC VISE :

Prioritairement exploitant de centres de contrôle technique VL

Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

Ou 6 en distanciel

Ou 9 stagiaires en session hybride dont 6 en distanciel et 3 en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des



FCA-26-VL-MQEXP-14H-V2

PROGRAMME DE FORMATION

références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 14 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 3 méthodes avec la répartition suivante :

- Cours en formations à distance d'une durée de 3 heures via une plateforme LMS de E-learning (Ispring)
- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 7 heures et 30 minutes
- Travaux dirigés en présentiel d'une durée de 3 heures et 30 minutes

CONDITIONS :

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 8 septembre 2025, impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 12 heures.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 14 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 20 questions d'une durée de 1 heure (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- L'identité du stagiaire
- La raison sociale de l'organisme de formation
- L'adresse électronique de l'organisme de formation
- Les références du programme à l'exception de son indice
- Le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage
- Le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).



FCA-26-VL-MQEXP-14H-V2

PROGRAMME DE FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MQ EXPLOITANT VL 2026			Référentiel OBLIGATOIRE	Déposé			FAD	Total
			Référentiel	Prétentiel				
				SF	TP	TD		
N° module	Fonction	Descriptif						
Module 1	Réglementation	rappel rapide des textes définissant le contrôle technique (directive, code de la route, arrêté) et évolutions majeures de ces textes au cours des 4 dernières années	1	0,5			0,5	1
Module 2	Réalisation d'un contrôle technique	déroulement d'un contrôle technique, instructions techniques et leurs évolutions au cours des 4 dernières années Inclure des vidéos sur les étapes clés du déroulement d'un contrôle technique	1,5	1,5			0,5	2
Module 3	Gestion des agréments contrôleurs	maintien de la qualification, contrôleurs non rattachés au centre, modifications du dossier d'agrément à signaler Inclure un TD	1	0,5		0,5		1
Module 4	Gestion de l'agrément centre	conditions de maintien de l'agrément (audits, modifications à signaler)	0,5	0,5				0,5
Module 5	Matériels de contrôle	exigences de maintenance et d'entretien, gestion des dysfonctionnements (matériel ou informatique), évolutions des matériels Inclure un TD	1	0,5		0,5	0,5	1,5
Module 6	Outil informatique	évolutions des 2 dernières années de l'outil informatique, utilisation des journaux	1	1			0,5	1,5
Module 7	Qualité	Obligations (1 de l'annexe V) et moyens possibles à mettre en œuvre par l'exploitant afin d'assurer la qualité du travail réalisé dans son centre (périodicité et contenu des réunions qualité, revue des indicateurs, planning des contrôleurs adapté à la configuration et l'expérience, etc.)	3,5	1		2	1	4
		Présentation d'un système qualité et TD avec des exemples de cas d'usage et recherche de la marche à suivre dans le système qualité présenté						
		Traitement des non-conformités : présentation d'une analyse qualité complète avec rédaction d'une fiche de non-conformité, application d'une méthodologie de recherche de causes, actions curatives, actions correctives, évaluation des actions correctives, clôture de la fiche Inclure un TD avec des exemples de traitement de non-conformités						
		Compteurs d'exception : présentation des nouveaux compteurs d'exception, inclure un TD avec le traitement d'a minima 2 compteurs de niveau 3 et 2 compteurs de niveau 2 en suivant la méthode de traitement précédemment présentée						
Module 8	Surveillance DREAL	rappel du cadre des visites de surveillance de la DREAL, conduite à tenir par l'exploitant pour le bon déroulement de ces visites et de leurs suites (notamment le traitement des écarts relevés)	0,5	0,5				0,5
Module 9	Supervision de procès-verbaux	rappel de la procédure de supervision, inclure un TD avec des exemples de procès-verbaux à relire	1	0,5		0,5		1
Module 10	Evaluation		1	1				1
Total			12	7,5	0	3,5	3	14
				11				
				14				

Glossaire	
SF	Supports de formation diffusés en direct par un formateur présent
TP	Travaux Pratiques dirigés et encadrés par le formateur présent
TD	Travaux Dirigés en présentiel sous la supervision du formateur présent
FAD	Formation A Distance réalisée par l'apprenant seul via une plateforme dédiée



FCA-26-VL-MQEXP-14H-V2

PROGRAMME DE FORMATION

PLANNING DE LA FORMATION :

Formation en présentiel d'un volume horaire de 11 heures précédée d'une FAD obligatoire de 3 heures
Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

Jour 1		Jour 2	
7 heures		4 heures	
3 heures		4 heures	Module 7 1h 30 avec TD
			Module 8 30 min
	Module 1 30 min		Module 9 1h 00 avec TD
	Module 2 1h 30		Evaluation 1h 00
	Module 3 1h 00 avec TD		
Pause déjeuner		Pause déjeuner	
4 heures	Module 4 30 min		
	Module 5 1h 00 avec TD		
	Module 6 1h 00		
	Module 7 1h 30 avec TD		